



APPEL URGENT  
Juin 2021

## TCHAD

-Écrire avant le 3 juillet -

République constitutionnelle  
unitaire présidentielle sous  
junte militaire, dirigée par

Mahamat Idriss Déby



1,284 million km<sup>2</sup>



15,95Mio



Ndjamena

ABOLITIONNISTE (2020)

TORTURE : OUI

Le TCHAD a ratifié la  
Convention contre la  
torture de l'ONU en 1995.



Nous vous invitons à adresser  
une copie du modèle de  
lettre ci-joint aux autorités  
dont l'adresse se trouve sur  
la lettre.  
Affranchir à 2,46€ pour  
l'international.

Action des Chrétiens pour  
l'Abolition de la Torture  
Rue Brogniez 44, 1070  
Bruxelles  
acatbelgique@gmail.com/

« Ayez recours à l'Éternel  
et à son appui, Cherchez

continuellement sa face. » Ps105.4

Au moins neuf personnes tuées par balles à Ndjamena et à Moundou, le 27 avril 2021 lors de la répression des manifestations pacifiques du mouvement **Wakit Tama** (« *L'heure est venue* »). Les autorités tchadiennes doivent enquêter puis traduire en justice les responsables des homicides.

**Wakit Tama** [contre les autorités tchadiennes]

Pour l'ACAT-Tchad « *l'armée, la police et la gendarmerie ont tiré à balles réelles sur un groupe de manifestants pro-démocratie* ».

**Adoussouma Komeissou** (27 ans), avait décidé de manifester « *pour le changement* » dans le quartier **Walia** au sud de Ndjamena. Touché par une balle qui lui a traversé les jambes, il est mort à l'hôpital. **Sina Garandi** (19 ans) a été abattu à **Walia**, atteint par un tir depuis une voiture à vitres fumées. **Bonheur Bahama** a succombé à l'hôpital, touché par deux balles.

Plusieurs participants aux mouvements de contestation dénonçant la succession d'Idriss Déby et le coup d'État qui a suivi son décès, sont tombés sous les balles des forces de l'ordre le 27 avril 2021. En quelques heures, les marches organisées par **Wakit Tama**, interdites par le Conseil militaire de transition (CMT) -groupe de putschistes au pouvoir après l'annonce du décès d'Idriss Déby l'1no le 20 avril - ont été dispersées par les forces de l'ordre. Celles-ci circulaient en pick-up et dissimulaient leurs visages. A Moundou, Sarh et Koumra-trois villes du sud du pays- les habitants ont également été victimes de tirs à balles réelles depuis des véhicules militaires. Au moins deux morts à Moundou. Plus d'une vingtaine de blessés. Plus de 700 personnes arrêtées, selon le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), la plupart âgées d'une vingtaine d'années et rapidement libérées. Les images et vidéos des journalistes interpellés au cours des manifestations ont été effacées, leurs appareils, confisqués.

Cette répression sanglante a dissuadé les Tchadiens de continuer à manifester pour dénoncer la transition militaire.

L'usage disproportionné de la force par les forces de défense et de sécurité inquiète le HCDH.

### CONTEXTE

Malgré des ressources pétrolières, aurifères et cotonnières considérables, malgré un cheptel important, le Tchad est l'un des trois pays les plus pauvres au monde. Il occupe la 187<sup>ème</sup> sur 190 en termes de développement humain (IDH). Jusqu'à sa mort brutale, le 20 avril, **Idriss**

**Déby** a gouverné le Tchad d'une main de fer. La volonté de garantir la sécurité du Sahel et du bassin du Lac Tchad a entraîné ce militaire de carrière à négliger l'édification d'un État démocratique. Cela, avec l'aval tacite de ses partenaires internationaux.

### Succession dynastique

Dès l'annonce du décès du « **Président maréchal** », des militaires haut-gradés, arguant d'une situation sécuritaire exceptionnelle, ont institué un Conseil militaire de transition (CMT), en violation de l'ordre constitutionnel et des principes démocratiques de l'État de droit. Dans la foulée, le CMT -composé de 14 généraux proches d'Idriss Déby- a suspendu la Constitution, dissout le gouvernement et l'Assemblée nationale, fermé les frontières et instauré un couvre-feu. Une charte de la transition a été imposée, unilatéralement et sans consultation ni des politiques ni de la société civile. Cette charte confie des pouvoirs considérables au général **Mahamat Idriss Déby**- âgé de 37 ans- désormais « *président de la République, chef de l'État et chef suprême des armées* ».

Saluée par la France et les pays du G5 Sahel, acceptée par la communauté internationale (UE, Union africaine), cette prise de pouvoir anticonstitutionnelle est rejetée par de nombreux Tchadiens. Ils considèrent ce coup d'État comme une succession dynastique. Ils sont donc descendus dans les rues de plusieurs villes. La répression a été violente, avec un usage disproportionné de la force létale. La junte au pouvoir manifeste ainsi son refus d'ouvrir un dialogue pour sortir le Tchad de l'impasse politico-militaire où 31 ans de présidence Déby l'ont conduit.

Aujourd'hui, le CMT contrôle quasi tous les pouvoirs. Il promet une transition de dix-huit mois renouvelables une fois-soit trois ans. Après cela une nouvelle Constitution sera adoptée et des élections, tenues. Selon nos partenaires associatifs tchadiens, ce laps de temps sera utilisé pour préparer la succession d'Idriss Déby, Il s'agira de préserver les privilèges du clan au pouvoir depuis 1990 : mainmise sur le pouvoir et les ressources de l'État. Un premier ministre et un gouvernement ont été nommés le 2 mai. Ils sont liés au défunt président. Ces nominations par décrets confirment la volonté des militaires de perpétuer le système Déby qui s'appuie sur la famille, le clan, l'armée et les alliés de circonstances. Mahamat Idriss Déby pourra être candidat à la présidentielle dans trois ans puisque la Constitution l'y autorise à partir de l'âge de 40 ans.

(ACAT France)